



Pour rappel, depuis la mise en place du **Portail Famille**, vous pouvez via cette application modifier vos inscriptions en toute autonomie (Sans obligation de contacter le service Enfance) :

**Aux accueils périscolaires
(Accueil du matin, accueil du soir et cantine) :**
Avant le 25 de chaque mois
pour le mois suivant

Aux ALSH du mercredi :
Avant le vendredi 12h
pour le mercredi suivant

Aux ALSH vacances scolaires :
Pendant les périodes d'inscriptions
(à consulter sur le portail famille)



Des tutoriels pour vous guider dans les démarches sont disponibles sur le Portail Famille, cependant le service Enfance reste disponible pour vous accompagner en cas de difficultés.



Mail. education@plaisancedutouch.fr
Tél. 0562135252 (tapez 4)
Le directeur d'école ne gère pas les
modifications d'inscriptions.